

VILLE DE MAUBOURGUET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 26 mars 2009

Etaient présents : MM. GUILHAS, NADAL, Mme JUAN BAUDOIN, M. DOUSSAU, Mme GUILLON MARIENVAL M. MENJOULOU, MM. LAMOTHE, ESTANGOY, Mmes DUBERTRAND, M. RENARD, Mme DE BRITO, Mmes COUZIER, THERLE, DELACROIX, DIDDEN, CLAUDE. Etaient absents : Mr MANHES, Mme LARROUQUE (pouvoir à Mr ESTANGOY) Secrétaire de séance : Mme COUZIER

Le procès verbal de la séance du 26 février 2009 est approuvé à l'unanimité.

1. Participation et cotisations aux organismes de regroupement – exercice 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter des contributions obligatoires au titre de l'exercice 2009 aux organismes figurant au tableau ci-dessous.

Liste des organismes	BP 2009
AGEDI	1 410,00
AFR Sombrun	20,00
SIA Echez	1 512,29
Participation gestion GESPE	189,27
SDE	52 563,74
Syndicat intercommunal à vocation scolaire du collège Jean Jaurès de Maubourguet - SIVOS	1 028,80
Syndicat intercommunal de gestion de l'Adour en aval de Tarbes	12 000,00
Syndicat de l'Esteous	2 248,00
Syndicat du Louet et de l'Ayza	1100.00
Syndicat intercommunal des transports scolaires des élèves de l'ensemble scolaire de Vic en Bigorre	1 252,47
SPA	1 302,08
OGEC Ecole Jeanne d'Arc	15 000,00

Adopté à l'unanimité

2. Répartition des subventions aux associations – exercice 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter des subventions 2009 figurant dans le tableau ci-dessous.

Association bénéficiaire	Projet BP 2009
AAPMA	790
ADIL	460
ADMR	1 500
AMAC	5 000
Accueil Hébergement "Le Vallon"	80

Amicale du Personnel	500
Amicale Lieutenants de Louveterie	40
Association de soutien aux jeunes sapeurs-pompiers du Val	150
Association veau de Bigorre "AVOBIG"	80
Atelier de Véro	200
Association Prévention Routière	150
Association Détente et Loisirs	80
Association Solidarité	380
Association Danse de Salon	80
C.I.D.F.	400
Centre de Loisirs Maubourguet	60 000
Club de l'âge d'Or	300
Comité des Fêtes Echez	150
Croix rouge	400
Association éveil (<i>Crèche MAUBOURGUET</i>)	20 000
France ADOT 65	150
les Enfants de Maubourguet	14 500
Les restos du cœur	150
Maubourguet Grand Prix Cycliste	1 600
Médaillés militaires	100
Rencontres en Val d'Adour	110
Rugby maubourguétois	1 300
Saint Hubert Club de l'Adour	650
SOM Directeur	27 000
SOM TAI CHI	80
FOOTBALL CLUB DU VAL D'ADOUR	400
TAROT CLUB	75
UCAM	150
Union chorale Populaire	1 200
VVOLTAJ	305
Le Laurier Rose	80
Théâtre les 7 chandelles	500
Les Nez Bulleuses	80
Association membre de la légion d'honneur	598
Association banc public	20
OCCE 65	920
Opération rénovation façade	7 200

Adopté à l'unanimité

3. Conventions avec les associations dont le montant est supérieur à 23000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les conventions à passer avec le Centre de Loisirs, le SOM Comité Directeur, l'association Eveil, associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros par année civile.

Adopté à l'unanimité

4. Vote des taux d'imposition 2009 des taxes directes locales

Le produit fiscal prévisionnel attendu étant de 1 697 407€, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter de 2,8% les taux d'imposition pour l'année 2009 soit : taxe d'habitation (9,01%), taxe sur le foncier bâti (13,33 %), taxe sur le foncier non bâti (52,80%), taxe professionnelle (15,50 %).

Adopté à l'unanimité

5. Fonds de solidarité logement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, de verser une contribution de 1257€ pour l'année 2009 au financement du FSL. Le FSL permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent.

Adopté à l'unanimité

6. Versement anticipé du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, d'autoriser le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Maubourguet s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction de délai d'attribution du fonds de compensation pour la TVA au titre des dépenses réalisées en 2008 (décalage d'un an au lieu de deux ans).

Adopté à l'unanimité

7. Indemnité de gardiennage de l'église

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, d'attribuer à l'abbé Jean Jacques Barrère une indemnité pour le gardiennage de l'église de 468,15 € au titre de l'année 2009 conformément à la circulaire n° 2009/D AGCL/PCL/02/01 du 19 février 2009

Adopté à l'unanimité

8. Demande de subvention Fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, d'approuver le plan de financement de l'étude « déviation de Maubourguet - opération collective rurale d'adaptation et de modernisation du commerce, de l'artisanat et des services » et d'autoriser le Maire à adresser des courriers de demande de subvention aux partenaires apportant leur concours financier.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etude d'impact et stratégie d'adaptation et de modernisation	10 000	FISAC	15 000
Etude sur l'image et le positionnement de Maubourguet	20 000	Conseil Général 65	4 500
		Région Midi Pyrénées	4 500
		Autofinancement	6 000
TOTAL	30 000	TOTAL	30 000

Ces deux études s'inscrivent dans la réflexion engagée par le Conseil Municipal pour atténuer les effets négatifs de la déviation auprès du commerce local.

Adopté à l'unanimité

9. Marché de travaux- Avenants structure multiaccueil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, d'adopter les avenants n°1 et n°2 au lot 4 Platerie du marché de travaux de la structure multiaccueil. Le nouveau montant de marché est de 28144,15€ HT.

Adopté à l'unanimité

10. Dossier enquête publique — plan de prévention des risques naturels prévisibles - avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, de formuler un avis sur le plan de prévention des risques naturels prévisibles des dix communes du Nord du département est soumis à enquête publique du 9 mars au 10 avril 2009.

Après analyse sur le risque inondation de la commune de Maubourguet, les remarques suivantes peuvent être formulées :

- les parcelles situées route de Sombrun et rue du pont de chemin de fer ne devraient pas être classées en zone rouge ; à ce titre il serait souhaitable que la commission d'enquête publique prennent en compte les remarques des administrés figurant sur le registre.
- le plan utilisé pour l'élaboration du PPR date de plus de 30 ans ; depuis le lit de l'Adour a été modifié notamment en amont de Maubourguet

Adopté à l'unanimité

11. Tarifs vente de bois « forêt du Marmajou »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, de fixer le tarif de vente de bois de chauffage du Marmajou selon le tableau ci-dessus suite aux dégâts de la tempête dans la forêt communale du Marmajou. Monsieur le Maire propose de fixer le même tarif de vente de bois tel qu'il est proposé sur les communes voisines de Nouilhan et Vic en Bigorre.

Lieu de retrait	Volume	Tarif
Bois à délivrer sur parcelle (tracteur indispensable)	Lot de 3 stères façonnés en 1 mètre	50 € le lot
Bois à délivrer sur site accessible (véhicule léger avec remorque)	Lot de 3 stères façonnés en 1 mètre	70 € le lot
Bois livrés à domicile à Maubourguet	Lot de 3 stères façonnés en 50 cm	150€ le lot

Adopté à l'unanimité

12. Association des communes forestières des Hautes Pyrénées – intervention pour le maintien de la gestion des forêts par l'ONF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, de soutenir l

- Le maintien des personnels de terrain de l'ONF pour la gestion des forêts communales,
- L'étalement des charges supplémentaires imposées à l'ONF par la révision générale des politiques publiques (RGPP) pour tenir compte de l'évolution du marché

bois et le report des mesures qui impacteraient trop fortement l'équilibre budgétaire de l'ONF,

- L'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois qui doivent constituer l'axe prioritaire du plan de relance de la filière,
- Le renforcement des moyens des communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités en charge des démarches de territoire, en portant de 5 à 10 % le reversement de la part du produit de la taxe sur le foncier non bâti forestier (les communes forestières payent 17% du total de cette taxe),
- La mise en place du fonds de mobilisation de 100M€/an annoncé par le ministre de l'Agriculture lors des Assises de la forêt pour augmenter la récolte de bois, particulièrement dans les zones difficiles d'accès, répondre aux besoins de l'industrie, développer les énergies renouvelables et accroître l'emploi en milieu rural.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 22h30.